

Les présentes conditions générales de vente déterminent les droits et obligations entre SOS LIFT SERVICE et le client et vice-versa.

Elles s'appliquent de pleins droits aux opérations de location d'un lift du présent contrat.

Toute clause particulière demandée par le client, contraire aux présentes conditions générales de vente, est considérée comme nulle et non avenue.

Article UN : Modalité de la prestation.

---

Le dit -présent contrat- est régi sur base des informations fournies par le client (date d'exécution, durée de la prestation, désignation du lieu d'exécution, conditions d'accès) et a uniquement pour but, la mise à disposition d'un lift avec opérateur.

Le matériel stipulé dans le présent contrat, est loué pour une utilisation précise et adéquate, et ne pourra servir à d'autres fins.

Article DEUX : Réservation

---

Toute réservation passée par le client entraîne l'acceptation de la totalité des conditions générales de vente et engage ce dernier.

Toute réservation du client peut être annulé que jusqu'à la veille de la date convenue au plus tard.

Article TROIS : Tarifs et conditions de paiement

---

Le prix conclus entre SOS LIFT SERVICE et le client excluent toute idée de forfait.

Ce tarif comprend la location du lift, le matériel nécessaire au bon déroulement de la prestation ainsi que la présence d'un technicien qualifié.

Si la prestation s'avérait irréalisable suite à des erreurs d'évaluation ou d'observation dues au client, ou l'annulation de la prestation endéans le délai de 24heures, l'intégralité de paiement du contrat sera exigé.

Si la prestation viendrai à prendre du retard dû aux impératifs de la circulation ou à des conditions climatiques qui ne permettraient pas le bon déroulement de la prestation, le client ne pourra invoquer ces raisons pour annuler ou suspendre sa commande ni pour demander quelconques dédommagements à SOS LIFT SERVICE.

Les prix fixés peuvent être modifiés si des charges imprévisibles et indépendant de la volonté de SOS LIFT SERVICE liés aux modalités de réalisation de la prestation surviennent entre l'accord du client et le début des opérations.

Sauf stipulation contraire écrit de la part de SOS LIFT SERVICE, le paiement se fera en liquide, le jour de la réalisation de l'opération, à l'opérateur présent sur les lieux ou toutes personnes mandatés explicitement par SOS LIFT SERVICE.

A défaut de paiement de la facture immédiatement, le montant sera majoré, de pleins droits et sans mise en demeure préalable, a une augmentation de 15 % avec un minimum de 25€.

La validité des prix est déterminé pour une durée de 7jours à partir de la remise du devis au client.

Article QUATRE : Responsabilités

---

#### RESPONSABILITE DU CLIENT

Le client est responsable des conséquences des accidents et dommages qui pourraient survenir pendant la prestation qu'il fait exécuter du fait que les appuis sont en mauvais état et donc impropres à supporter les charges demandées.

De même le client est responsable en cas de dommages causé par le technicien dans l'aide qu'il apporterait au client, lors de la manutention des charges en général.

Le client voit également sa responsabilité engagée, ainsi que dans l'obligation de réparer le matériel endommager, dans le cas où la charge s'avèrerait plus lourde que 300kg.

#### RESPONSABILITE DE L'ENTREPRISE

L'opérateur place l'échelle et est responsable de la manipulation du plateau élévateur.

En cas de dommage envers le mobilier, le client renonce à toutes poursuites envers SOS LIFT SERVICE, excepté si ilapporte la preuve que le dommage est dû à une défaillance du matériel ou provient d'une faute commise par notre technicien.

En cas de dommage, le client doit faire parvenir au plus tard dans les huit jours ouvrables une lettre recommandée, avec une description détaillée du mobilier/matériaux abimés.

A défaut, le client est privé du droit d'agir contre SOS LIFT SERVICE.

En aucun cas, la responsabilité de SOS LIFT SERVICE ne dépassera le montant de la réparation.

#### Article CINQ : STATIONNEMENT

---

Sauf en passant par notre service, le client doit, par ses propres moyens, impérativement se procurer une autorisation de stationnement adapté pour la mise en place du lift, tous les frais découlant de cette autorisation restant à la charge du client.

Toute prestation annulée sur place suite à un manque de place de stationnement disponible entraînera une facturation du forfait déplacement (minimum 20 €).

#### Article SIX : DIVERS

---

SOS LIFT SERVICE se réserve le droit de confier, sous son entière responsabilité, l'exécution totale ou partielle de la prestation à toute autre entreprise dûment mandatée par celle-ci.

Toute commande de prestation de service et de location à SOS LIFT SERVICE entraîne l'accord des conditions générales de vente ci-dessus.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Nivelles sont compétents.

De Brabant Florent SOS LIFT SERVICE Chaussée de Tirlemont 75 bte 4 5030 Gembloux  
GSM : 0483.409.869 EMAIL : [info@sosliftservice.be](mailto:info@sosliftservice.be) [www.sosliftservice.be](http://www.sosliftservice.be) TVA : BE0842.036.511  
ING : 363.0879463.04 IBAN : BE10 3630 8794 6304 BIC : BBRUBEBB